

Le petit commerce participe à la dynamique de l'emploi commercial en Gironde

N°212
DÉCEMBRE 2013

L'articulation entre grandes surfaces et petits commerces, les caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans ces deux modes de distribution sont au cœur des politiques d'aménagement commercial. L'évolution comparée des GMS et des petits commerces dans le domaine alimentaire illustre la dynamique de l'emploi commercial en Gironde : le nombre de salariés dans les GMS progresse de 12 % entre 2004 et 2011. Pour autant, le petit commerce, avec 9 % de hausse d'emploi sur la même période, tient son rang. Hors commerces alimentaires, les GMS ont une part significative dans l'emploi de sept autres secteurs (bricolage, électroménager ...). Les caractéristiques de l'emploi en GMS ou en petit commerce sont proches. Toutefois, le travail à temps partiel est plus répandu dans les GMS, et le recours à l'apprentissage, surtout présent dans le petit commerce.

Les grandes et moyennes surfaces commerciales (GMS) poursuivent leur développement et l'e-commerce prend de l'ampleur. Ces évolutions de la grande distribution et des formes de ventes impactent le petit commerce. La Gironde est

soumise à une forte pression d'implantation de GMS. Or, les petits commerces sont une partie intégrante de l'appareil commercial et une composante essentielle de l'animation de la vie locale. Quelle place aujourd'hui pour le petit commerce, entre les GMS et l'e-commerce ?

L'articulation entre grandes surfaces et petits commerces, les caractéristiques et dynamiques de l'emploi dans ces deux modes de distribution, apportent un éclairage à cette question. Cette analyse globale n'est toutefois possible que pour le commerce alimentaire qui concentre la moitié des salariés du commerce de détail. En effet, pour les autres secteurs, la nomenclature des activités et les données disponibles (*cf. méthodologie*) ne permettent pas l'analyse dynamique.

Partenariat Département de la Gironde - Insee

La loi de modernisation de l'économie (2008) a modifié la réglementation de l'urbanisme commercial en autorisant l'ouverture de magasins de moins de 1 000 m² sans autorisation préalable et en instaurant les Commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), au sein desquelles siègent désormais les départements. Les CDAC sont chargées de délivrer les autorisations d'exploitation commerciale pour les ensembles commerciaux de plus de 1 000 m².

Dans ce nouveau contexte juridique et face à la profusion de projets commerciaux en Gironde, le Département a initié une réflexion sur l'urbanisme commercial. Cette réflexion a abouti à la production des Orientations départementales pour un aménagement commercial de la Gironde (ODAC 33), qui proposent les principes d'un développement commercial équilibré.

Le partenariat avec l'Insee a pour objet d'apporter des éléments complémentaires, de nourrir la connaissance de l'appareil commercial girondin, en particulier concernant les petits commerces, partie intégrante de celui-ci et composante essentielle de l'animation de la vie locale girondine.

AVEC LA PARTICIPATION DE :



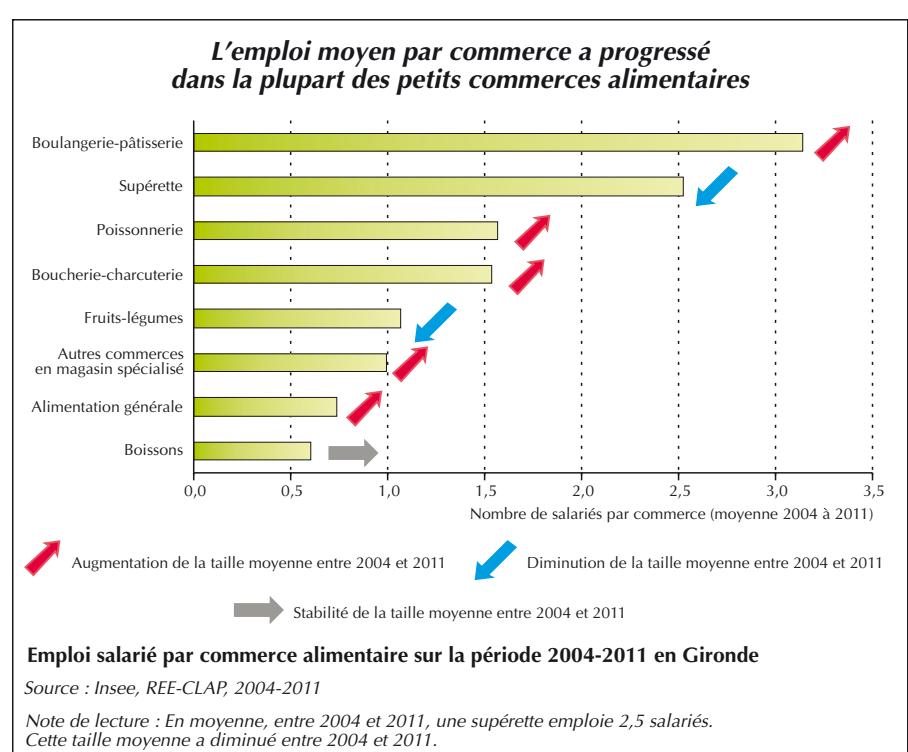
Dynamique d'emploi comparée dans le commerce alimentaire

La croissance démographique en Gironde accroît le potentiel de consommation et donc l'offre de commerces alimentaires. La grande distribution, qui emploie 71 % des salariés du commerce de détail alimentaire, y est le principal moteur de la dynamique de l'emploi (+ 1 500 entre 2004 et 2011). Pour autant, la part de l'emploi salarié dans le petit commerce reste stable et ce dernier contribue à la création d'emplois (500) par une légère dynamique d'implantation et une hausse de l'effectif moyen par commerce.

Boulangeries-pâtisseries : la moitié des créations d'emplois du petit commerce

Malgré un léger recul du nombre de boulangeries-pâtisseries, ces commerces représentent la moitié des créations nettes d'emplois salariés des petits commerces sur cette période (+ 260). L'emploi moyen par établissement y est élevé : trois salariés y travaillent, soit deux de plus que dans la plupart des autres petits commerces alimentaires (hors supérettes). En outre, il a progressé, passant de 3 salariés par boulangerie-pâtisserie en 2004 à environ 3,5 en 2011.

L'augmentation de l'emploi salarié repose ensuite sur les alimentations générales et les autres commerces en magasin spécialisé (épiceries fines ou bio, commerce de glaces, fromagers, épiceries exotiques,...). Les commerces spécialisés, dont la fréquentation



augmente au plan national (cf. étude *Crédoc de décembre 2012*), se développent fortement sur le département (+ 40 % d'établissements en sept ans). Ces deux activités génèrent un tiers des nouveaux emplois salariés du petit commerce alimentaire. D'une part, le nombre de salariés par commerce progresse entre 2004 et 2011, d'autre part, le parc d'établissements s'accroît. Le renouvellement du tissu commercial y est très important : pour un stock avoisinant 600 commerces en 2004, la période 2004-2011 enregistre 800 créations et presque autant de disparitions.

Les commerces de boissons (notamment les cavistes de par la valorisation du terroir girondin) et les supérettes, de plus en plus nombreux en Gironde, concourent également à la progression de l'emploi salarié. Le stock d'établissements augmente respectivement de 30 % et 40 %. La Gironde, peu équipée en supérettes en 2004 (5,5 commerces pour 100 000 habitants contre 7,5 dans les départements de comparaison - cf. méthodologie) rattrape son retard. La loi de modernisation de l'économie de 2008, qui autorise l'ouverture de magasins de moins de 1 000 m² sans autorisation préalable, a favorisé ce développement. Les grandes enseignes

L'emploi salarié progresse de 9 % dans le petit commerce alimentaire

	Établissements 2011	Emplois salariés 2011	Taux de croissance en Gironde 2011/2004 (%)		Taux de croissance pour le territoire de référence* 2011/2004 (%)		Unités : nombre, %
			Établissements	Emplois salariés	Établissements	Emplois salariés	
Petit commerce alimentaire.....	2 980	5 900	2	9	- 1	10	
GMS alimentaires	300	14 400	29	12	30	24	
Commerce de détail alimentaire .	3 280	20 300	4	11	1	19	

Source : Insee, REE-CLAP, 2004-2011

* Ensemble des départements Haute-Garonne, Hérault et Loire-Atlantique (cf. méthodologie)

se sont aussi fortement repositionnées vers ce format dans une logique de reconquête des centres-villes.

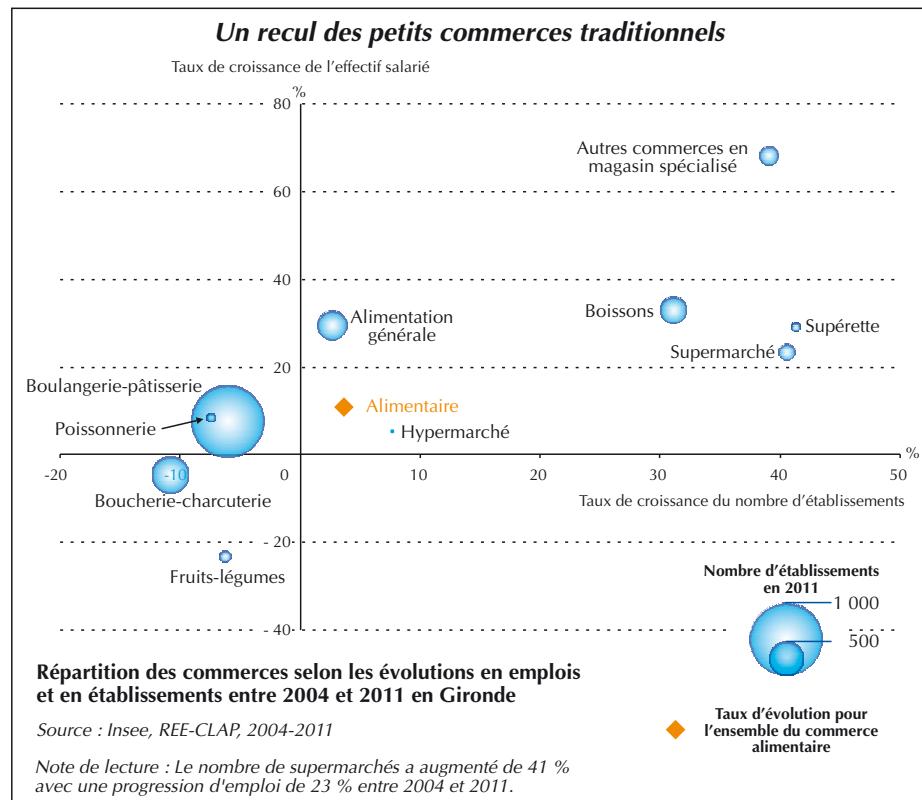
Les autres formes de petits commerces traditionnels sont moins présentes qu'auparavant : boucheries-charcuteries, poissonneries, primeurs. Les créations d'établissements et le développement d'activité des commerces existants ne suffisent pas à compenser les fermetures : la perte nette en emplois avoisine 70 emplois salariés pour ces activités traditionnelles. Cette tendance se constate également au plan national.

Grande distribution : une dynamique de l'emploi portée par les supermarchés

Entre 2004 et 2011, la grande distribution alimentaire crée 1 500 emplois en Gironde, soit une augmentation de 12 % en sept ans. Les supermarchés expliquent 70 % de cette hausse.

Sur cette période, les grandes et moyennes surfaces sont moins pourvoyeuses de nouveaux emplois en Gironde que dans le territoire de référence : la progression de l'emploi y est deux fois moins forte malgré une évolution similaire du nombre d'établissements (+ 29 % en Gironde).

En effet, les hypermarchés, qui emploient en moyenne 212 salariés, se développent peu sur la période. En 2004, la Gironde offre déjà un taux d'équipement élevé de 3 hypermarchés pour 100 000 habitants. Ce niveau d'équipement est atteint seulement en 2011 dans les départements de comparaison. Sur la période récente, ce sont plutôt les moyennes surfaces qui s'implantent, avec une progression de 40 % du nombre de supermarchés. Ces derniers occupent en moyenne 25 salariés chacun. Le nombre de supermarchés, parallèlement, augmente deux fois moins vite dans le référentiel. Bien que les nouvelles implantations créent des emplois, l'évolution de l'emploi dans les supermarchés et hypermarchés



Répartition des commerces selon les évolutions en emplois et en établissements entre 2004 et 2011 en Gironde

Source : Insee, REE-CLAP, 2004-2011

Note de lecture : Le nombre de supermarchés a augmenté de 41 % avec une progression d'emploi de 23 % entre 2004 et 2011.

existants fait apparaître une perte de 300 emplois de 2004 à 2011.

Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, forte progression de l'emploi

Entre 2004 et 2011, le commerce alimentaire crée 2 000 emplois salariés en Gironde, la moitié sur l'agglomération bordelaise et un quart en Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre.

Dans l'agglomération bordelaise, les nouveaux emplois (1 000) s'expliquent principalement par l'implantation de supermarchés. L'emploi a également progressé dans les petits commerces, bénéficiant de créations d'alimentations générales et de supérettes. Le nombre de boulangeries-pâtisseries baisse de 7 %, mais cette activité crée 100 emplois.

Sur la période, le territoire Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre enregistre la plus forte hausse de l'emploi salarié, + 27 % en sept ans. L'effet de la dynamique démographique est visible sur le développement de la grande distribution comme du petit commerce. Les GMS sont à l'origine de 350 nouveaux

emplois salariés, dont plus de la moitié correspondent à des hausses d'emploi dans les magasins existants. Les petits commerces, eux aussi, se développent avec 160 nouveaux emplois salariés, pour moitié dans les boulangeries-pâtisseries où les créations excèdent les disparitions et où les commerces installés gagnent en emploi. Le nombre de boucheries-charcuteries est stable, mais l'emploi y augmente. De même, l'emploi dans les poissonneries progresse grâce à la croissance de l'effectif moyen.

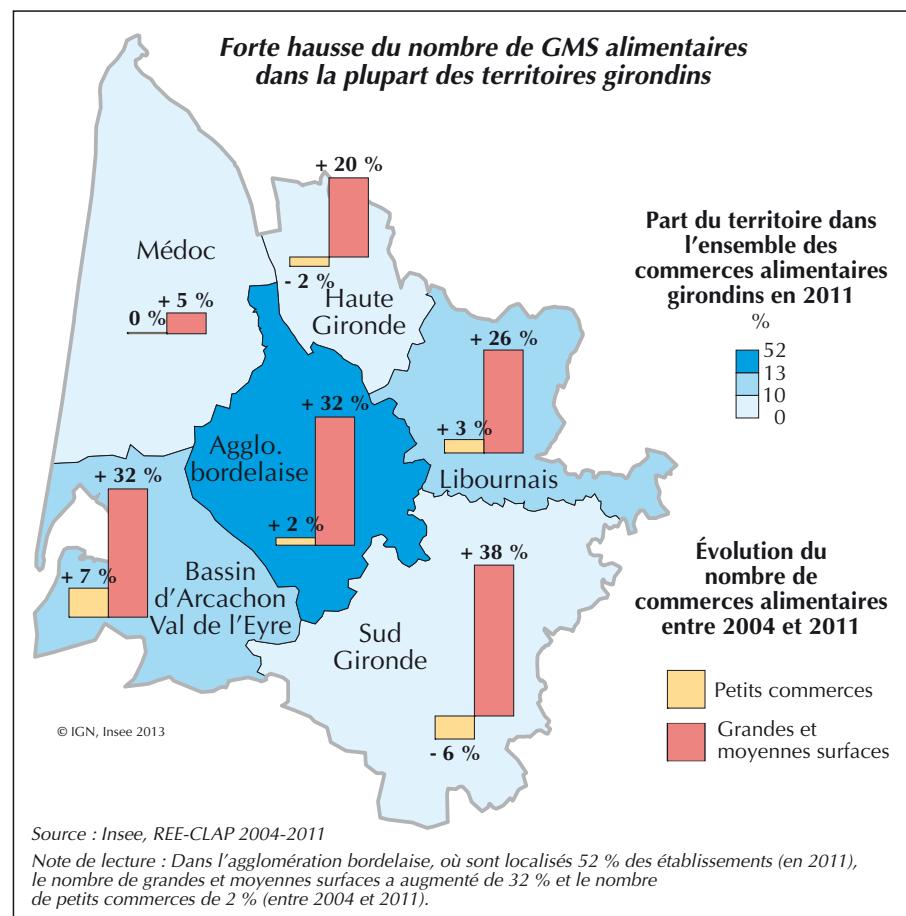
En Libournais, les GMS sont l'unique moteur de l'emploi salarié. De petits commerces s'implantent, cavistes et autres commerces en magasin spécialisé, en lien probable avec l'œnotourisme. Toutefois, ils sont peu créateurs d'emplois salariés. Le nombre d'alimentations générales diminue.

La grande distribution explique également la totalité du gain d'emplois (+ 9 %) en Sud-Gironde. Le nombre de supermarchés a fortement augmenté (+ 67 %), et les hypermarchés existants ont créé de l'emploi. Dans le même

temps, de nombreux petits commerces traditionnels disparaissent : alimentations générales, boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries. Pour autant, l'emploi salarié se maintient dans ces petits commerces, grâce au gain d'emplois des commerces existants, principalement les boulangeries-pâtisseries et les boucheries-charcuteries.

La Haute Gironde se positionne au second rang pour la progression de l'emploi salarié (+ 16 % en sept ans) portée essentiellement par les GMS. Dans les petits commerces, l'emploi reste relativement stable, hormis le commerce de boissons qui gagne quelques emplois.

La hausse de l'emploi dans le Médoc est la plus faible de la Gironde en raison d'une croissance limitée de l'emploi dans les GMS. L'emploi salarié du petit commerce augmente en revanche au même rythme que dans l'ensemble de la Gironde.



Champ de l'étude et méthode de répartition des commerces de détail selon la taille

Le champ de cette étude recouvre le commerce de détail et l'artisanat commercial. Les GMS sont les commerces dont la surface de vente est égale ou supérieure à 400 m².

Les activités alimentaires sont définies à partir de leur code de la Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008) :

- Les grandes et moyennes surfaces (GMS) à prédominance alimentaire :
 - produits surgelés (4711A) ;
 - supermarchés (4711D - surface de vente de 400 à 2 500 m²) ;
 - magasins multi-commerces (4711E - de 400 à 2 500 m²) ;
 - hypermarchés (4711F - plus de 2 500 m²).

Les commerces de détail de produits surgelés ont été considérés comme des GMS.

- Les petits commerces alimentaires :

- boucheries-charcuteries (1013B et 4722Z) ;
- boulangeries-pâtisseries (1071B, 1071C, 1071D et 4724Z) ;
- alimentations générales (4711B - moins de 120 m²) ;
- supérettes (4711C - de 120 à 400 m²) ;
- fruits et légumes (4721Z) ;
- poissonneries (4723Z) ;
- boissons (4725Z) ;
- autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé (4729Z).

Les sept autres secteurs où cohabitent GMS et petits commerces :

- bricolage-quincaillerie (4752A et 4752B) ;
- électroménager (4754Z) ;
- meubles (4759A) ;
- articles de sport (4764Z) ;
- habillement (4771Z) ;
- chaussures (4772A) ;
- fleuristes-jardineries-animaleries (4776Z).

Les autres commerces de détail :

toutes les autres activités du "Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles" (division 47).

Pour les sept autres activités étudiées, les codes NAF ne permettent pas de différencier les GMS et les petits commerces. Par contre, les Comptes du commerce ont mis en place une méthode permettant d'identifier les grandes surfaces. Les grandes surfaces sont repérées à partir de plusieurs sources :

- Les fichiers issus de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) ; ces fichiers comprennent en particulier la surface de vente et le numéro Siret du magasin ; on utilise en premier lieu le fichier 2011, qui donne une photographie du parc début 2011.

- Ces fichiers ne sont pas tout à fait exhaustifs pour différentes raisons : les magasins créés avant 1960 ne sont pas concernés par Tascom, il existe un seuil de chiffre d'affaires pour la déclaration (460 000 euros), les identifiants d'établissements peuvent être saisis avec erreur ...

- Pour ces raisons, on complète les données de Tascom en utilisant le répertoire Sirene et les données des DADS agrégées au niveau des établissements ; ces données complémentaires renseignent en particulier sur l'effectif salarié de l'établissement, sa date de création, de cessation, et son code d'activité. On utilise l'information sur les effectifs salariés pour repérer les grandes surfaces. Pour cela, on fixe un seuil d'effectifs salariés au-delà duquel on est pratiquement sûr (à 90 %) que l'établissement a une surface de plus de 400 m². On détermine ces seuils grâce à l'enquête Points de vente 2010, qui comporte une information à la fois sur les surfaces et sur l'emploi.

- On utilise enfin des "contours de réseaux" constitués à la division Commerce de l'Insee dressant la liste des établissements appartenant aux plus grands réseaux d'enseignes.

Les évolutions selon le type de commerce ne sont pas mesurables car les sources disponibles ne permettent pas d'établir la répartition GMS/petits commerces avant 2011.

Structure en GMS et petit commerce en 2011 : zoom sur 7 secteurs hors alimentaire

Si les GMS représentent 71 % de l'emploi commercial alimentaire, la cohabitation avec le petit commerce est notable aussi dans sept autres secteurs : les commerces de vêtements, de chaussures, de meubles et d'électroménager, les magasins de sport, de bricolage-quincaillerie et les commerces de fleurs-jardineries-animaleries. Ces activités concentrent environ un quart des établissements et de l'emploi salarié du commerce de détail. Les petits commerces y sont un peu plus présents que dans l'alimentaire (45 % des emplois salariés).

Bricolage-quincaillerie : 84 % de l'emploi dans les GMS

Les GMS sont très implantées dans le commerce de bricolage et quincaillerie où elles représentent 37 % des commerces et 84 % des emplois. Dans les commerces d'articles de sport, de meubles ou d'électroménager, les GMS ne représentent que

10 % à 14 % des établissements mais regroupent aux environs de 70 % des emplois de ces activités.

À l'inverse, dans les magasins de vêtements et de chaussures, les petits commerces dominent avec 95 % des implantations et plus de 70 % des emplois salariés. Dans ces activités, l'emploi moyen des petits commerces (2 personnes) est supérieur aux cinq autres activités étudiées (1,5). À l'opposé, les GMS de ces deux secteurs sont en moyenne moins employeuses avec 14 emplois pour les vêtements et 7 emplois pour les chaussures tandis que les cinq autres activités emploient en moyenne 20 salariés.

Dans les commerces de fleurs, les jardineries et les animaleries, les petits commerces sont également très présents (95 % des commerces) et regroupent la moitié des emplois salariés.

Pour ces sept activités non alimentaires, l'emploi salarié croît de 17 % entre 2004 et 2011, et le nombre de commerces de 8 %. Les gains d'emplois proviennent majoritairement de l'habillement, où le nombre de commerces s'accroît (+ 14 %) et l'emploi moyen des établissements augmente légèrement.

Dans les commerces de meubles, d'articles de sport et de bricolage-quincaillerie, l'emploi croît d'environ 250 salariés pour chaque activité. Le nombre de magasins de sport est stable, mais l'emploi moyen passe de 3 à 4 salariés sur la période, ce qui explique la hausse de 25 % de l'emploi. Dans le commerce de bricolage-quincaillerie, la progression (+ 13 %) s'explique également par l'évolution de l'emploi moyen et à un degré moindre par les ouvertures. C'est l'inverse pour les commerces de meubles, pour une hausse de 19 % de l'emploi.

	Établissements		Emplois salariés		Unité : nombre	
	Petit commerce	Grandes et moyennes surfaces	Petit commerce			
			Grandes et moyennes surfaces	Emplois salariés		
Alimentaire	2 980	300	5 900	14 400		
<i> donc</i>						
Boulangeries- pâtisseries	1 060	-	3 700	-		
Boucheries-charcuteries.....	510	-	800	-		
Alimentations générales.....	420	-	400	-		
Supermarchés	-	230	-	5 400		
Hypermarchés	-	40	-	8 700		
Autres secteurs à forte cohabitation GMS/petit commerce ...	2 940	350	5 200	6 300		
Vêtements	1 350	60	2 800	1 000		
Fleurs-jardineries-animaleries.....	410	20	500	500		
Bricolage-quincaillerie	230	140	400	2 100		
Meubles	300	50	400	1 100		
Articles de sport	270	30	400	800		
Chaussures	240	30	500	200		
Électroménager.....	140	20	200	600		
Reste du commerce de détail*	7 700	110	10 600	1 700		
Commerce de détail.....	13 620	760	21 700	22 500		

Répartition du nombre de commerces (GMS et PC) et des emplois salariés par secteur d'activité en Gironde en 2011

Sources : Insee, REE-CLAP, 2011 - Comptes du commerce 2011

* Le reste du commerce de détail comprend notamment les pharmacies, les marchés et les opticiens. Il n'a pas été étudié car peu de GMS sont présentes.

Profil comparé des salariés en 2010

Dans l'alimentaire, si les employés sont majoritaires dans les deux formes de commerce étudiées, les petits commerces concentrent davantage d'ouvriers, en raison du caractère des métiers de l'artisanat commercial.

Dans les sept secteurs hors alimentaire, les professions intermédiaires, à l'inverse des cadres, sont mieux représentées dans les petits commerces que dans les GMS (10 % contre 8 %). La part d'employés est aussi plus forte dans les petits commerces (78 % contre 75 % en GMS), avec une présence importante de vendeurs spécialisés.

Le temps partiel concerne 39 % des emplois salariés de l'alimentaire. Il y est plus fréquent dans les GMS que dans le petit commerce (43 % contre 30 %). Il est étroitement lié au métier : la moitié des caissiers et des employés de libre-service, ainsi qu'un tiers des vendeurs sont à temps partiel. À l'inverse, dans l'ensemble des sept secteurs étudiés, la proportion de temps

partiel est plus élevée dans le petit commerce (34 %) que dans les GMS (26 %). Comme dans tous les secteurs d'activité, le temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes.

Dans les GMS alimentaires, un tiers des salariés travaillent plus de 1 820 heures (durée légale du travail), un cinquième pour les petits commerces. À l'opposé, 26 % des postes salariés y sont occupés en moyenne moins de 500 heures par an contre 29 % pour les petits commerces. Pour les sept autres activités, 20 % des salariés travaillent plus de 1 820 heures dans les GMS contre 18 % pour les petits commerces. L'écart est plus marqué pour les durées inférieures à 500 heures (18 % pour les GMS contre 30 %).

Dans l'alimentaire, comme dans les sept autres activités, un quart des contrats sont des contrats à durée déterminée (CDD), dans les GMS comme dans les petits commerces.

Un tiers des salariés du petit commerce de détail alimentaire sont des ouvriers

Catégorie socioprofessionnelle	Ensemble	Petit commerce	Unité : %	
			Grandes et moyennes surfaces	
Employés	77	62	83	
dont				
Employés de libre service du commerce et magasiniers .	31	5	44	
Caissiers de magasin	17	1	24	
Vendeurs en alimentation	16	35	6	
Autres vendeurs non spécialisés.	2	2	1	
Employés des services divers	2	2	1	
Ouvriers	14	32	6	
dont				
Boulanger, pâtissier (sauf activité industrielle).	6	15	1	
Bouchers (sauf industrie de la viande)	3	3	3	
Apprentis boulanger, bouchers, charcutiers	2	4	1	
Professions intermédiaires	5	3	6	
dont				
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente.	2	0	3	
Cadres	4	3	5	
dont				
Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail	2	1	3	

Répartition des emplois salariés du commerce alimentaire par catégorie socioprofessionnelle en Gironde

Source : Insee, DADS 2010

De nombreux non-salariés dans les petits commerces

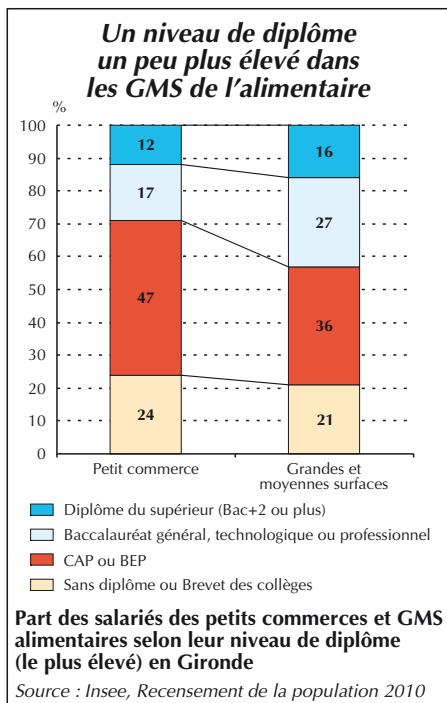
En 2010, le commerce alimentaire emploie 1 900 non-salariés, la quasi-totalité dans des petits commerces. Parmi eux, 36 % travaillent dans une boulangerie-pâtisserie, 19 % dans une boucherie-charcuterie et 15 % dans une alimentation générale. 30 % des non-salariés sont des femmes ; la moitié ont moins de 44 ans et 10 % moins de 30 ans. Un sur dix a aussi le statut d'auto-entrepreneur actif (c'est-à-dire qu'il déclare un chiffre d'affaires).

Près de 1 400 non-salariés travaillent dans les sept secteurs non alimentaires, 39 % dans un magasin de vêtements et 20 % dans un commerce de fleurs. La moitié de ces non-salariés sont des femmes. La moitié a moins de 46 ans et 10 % moins de 30 ans. Ils sont 6 % à avoir le statut d'auto-entrepreneur actif.

La différence de structure des contrats entre GMS et petits commerces alimentaires s'explique plutôt par la proportion d'apprentis. En raison de leur présence fréquente dans les boulangeries et les boucheries, les apprentis sont plus nombreux dans les petits commerces que dans les GMS (11 % d'apprentis contre 2 %). Parmi les autres secteurs étudiés, les magasins de fleurs-jardineries-animaleries et de sport proposent plus de contrats d'apprentissage en petit commerce qu'en GMS.

Des rémunérations comparables pour les ouvriers et employés

La rémunération moyenne horaire nette à temps complet s'établit à 9,80 euros dans l'alimentaire et 10,30 euros dans les sept autres activités. Dans l'alimentaire comme dans les sept autres secteurs, elle est plus élevée dans les GMS que dans les petits commerces (90 centimes d'écart). La plus forte proportion de postes qualifiés dans les GMS est une explication : les gérants indépendants des petits commerces ne sont pas comptabilisés dans les salariés. L'écart de salaires entre GMS et petits commerces est plus fort chez les cadres salariés.



Par contre, les rémunérations sont proches pour les employés et les ouvriers.

Un âge moyen similaire dans les GMS et le petit commerce

Dans l'alimentaire, l'âge moyen d'un salarié est de 33 ans, dans les GMS comme dans les petits commerces. Les salariés des sept autres secteurs sont légèrement plus jeunes en GMS qu'en petits commerces (1 an d'écart en moyenne), en particulier dans les magasins de sport et de chaussures.

Dans les petits commerces alimentaires, les seuls secteurs majoritairement masculins sont les boucheries-charcuteries, les poissonneries et les

cavistes. En revanche, l'emploi est à dominante féminine dans les GMS alimentaires, avec près de deux emplois sur trois. À l'inverse, dans les GMS des sept secteurs, davantage de postes sont occupés par des hommes, en particulier dans l'électroménager et le commerce de bricolage-quincaillerie.

Les salariés des GMS alimentaires sont davantage diplômés : 16 % ont au moins un niveau Bac+2, contre 12 % dans les petits commerces.

**Adeline BÉOUTIS (Insee),
Jérôme SCARABELLO (Insee),
Julie PASQUIER
(Département de la Gironde)**

L'intérim dans le commerce de détail alimentaire

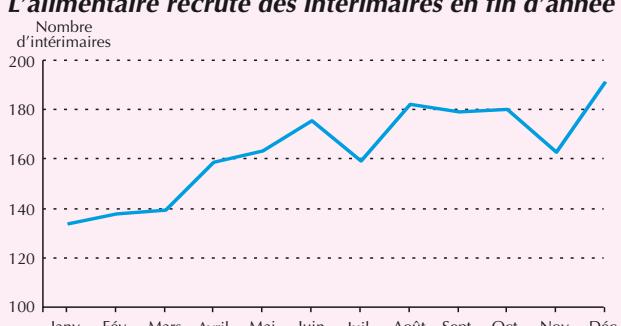
L'emploi intérimaire subit de plein fouet les aléas de la crise économique et après un rebond en 2010, il peine à se maintenir. C'est particulièrement vrai dans le secteur du commerce.

En 2012, en Gironde, les activités du commerce représentent 5 % de l'emploi intérimaire, soit en moyenne 640 intérimaires par mois. Parmi ces derniers, 160 travaillent alors dans le domaine de l'alimentaire. Ils ont des caractéristiques plus marquées que celles des salariés du commerce avec majoritairement des jeunes, la moitié est âgée de moins de 30 ans, et sont souvent engagés comme employés (53 %).

Près de neuf intérimaires sur dix (88 %) sont recrutés par les grandes et moyennes surfaces.

Le recours à l'intérim s'effectue tout au long de l'année avec une augmentation au fil des mois pour atteindre un maximum en décembre.

L'alimentaire recrute des intérimaires en fin d'année



Le travail intérimaire dans le commerce alimentaire est finalement assez rare. En effet, les durées des missions d'intérim y sont courtes : en moyenne 4,2 jours ouvrés, contre 9,2 tous secteurs confondus. Quatre fois sur dix, elles sont même très courtes, les missions durant alors une journée. De plus, un intérimaire de l'alimentaire effectue en moyenne seulement trois missions sur l'année contre cinq pour l'ensemble des secteurs.

Sources et méthodes : Pôle emploi effectue le recensement des missions d'intérim en collaboration avec la fédération professionnelle du travail temporaire (Le PRISME).

Un centre serveur centralise l'ensemble des informations sur les missions d'intérim.

Une mission est un contrat de travail signé entre un établissement de travail temporaire et un intérimaire.

La durée des missions est calculée en jours ouvrés.

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "La situation du commerce en 2011 - Rapport pour la Commission des Compétences Commerciaux de la nation"
Insee Documents de travail n° E2012/06 - décembre 2012

- "Le commerce en 2012 - Le secteur n'échappe pas à la crise"
Insee Première n° 1457 - juillet 2013

- "Le commerce en France"
Insee Références web, Édition 2011- mars 2012

- "Travailler dans le commerce de détail ou l'artisanat commercial"
Insee Première n° 1358 - juin 2011

- "Le commerce de proximité"
Insee Première n° 1292 - mai 2010

- "À la campagne, comme à la ville, des commerces traditionnels proches de la population"
Insee Première n° 1245 - juin 2009

- "Enquête Commerce 2012, Comportements et attitudes des consommateurs à l'égard du commerce alimentaire"
Crédoc Cahier de recherche n° 301 - décembre 2012

Définitions

Les non-salariés

Les non-salariés se définissent habituellement, en opposition aux salariés, par l'absence de contrat de travail, et l'absence de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordres, raisons pour lesquelles on les appelle couramment les "indépendants".

Ces critères sont ceux adoptés par les organismes sociaux pour distinguer les non-salariés des salariés (cf. notamment les articles L311-11 et L311-3 alinéa 11 du Code de la sécurité sociale).

Les non-salariés sont étudiés à partir des données de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) au 31 décembre 2010.

La démographie des établissements

La démographie des établissements observe leur renouvellement ainsi que les principaux événements qui surviennent au cours de leur existence. Cette étude s'appuie sur les données issues du répertoire administratif REE (Répertoire des entreprises et des établissements) entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2011.

Les créations et destructions d'emplois salariés sont suivies à partir des données sur les postes de travail issues du système CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif).

L'approche du salaire à partir des DADS

L'approche retenue ici est économique, basée sur les fichiers postes au lieu de travail au 31/12 : elle s'intéresse donc aux salaires offerts par les entreprises aux personnes occupant un emploi dans la zone (sur leur lieu de travail) et non aux salaires perçus par les résidants.

Plus précisément, on ne retient que :

- les postes non annexes (un poste est considéré dans les DADS comme non annexe ou "vrai emploi" s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de volume de travail) ;
- à temps complet ;
- pour type d'emploi ordinaire (c'est-à-dire hors apprentis, stagiaires, emplois aidés et chômage indemnisé).

Les données proposées sont des salaires nets horaires moyens en euros. Le salaire net de tous prélèvements à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intérêt placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Les données sur les salaires, le sexe, le type de contrat et le temps de travail proviennent des DADS au 31 décembre 2010.

Territoires étudiés - territoire de référence

Le département de la Gironde est découpé en six territoires sur la base des SCoT (schémas de cohérence territoriale) existants ou en projets. Les six communes isolées sont rattachées à l'un des SCoT. Enfin, les SCoT Lacs médocains, Pointe du Médoc et SMER SCoT Médoc sont regroupés.

Dans cette étude, il est pertinent de comparer la Gironde à des territoires aux caractéristiques proches. Ainsi, les départements de Loire-Atlantique, Haute-Garonne et Hérault sont comparables à la Gironde en termes de population, de poids de la ville-centre, de croissance démographique et d'importance du tourisme. Le territoire de référence est donc l'agrégation de ces trois départements.